



ÉCHÉANCIER 2020-2021 – Secteur des jeunes

- ◆ Affectation
- ◆ Mutation
- ◆ Répartition des fonctions

	DATE	OPÉRATION	DÉTAILS	COPIE	RESPONSABILITÉ	RÉFÉRENCE AUX CONVENTIONS COLLECTIVES
1.	Avant le 31 janvier	Réintégration au poste d'origine	L'enseignante ou l'enseignant qui a été muté et qui demande une réintégration devient automatiquement réputé affecté à son poste d'origine et ce, avant l'opération affectation pour l'année scolaire suivante.		Enseignant (e)	5-3.17.11
FÉVRIER						
2.	Le mercredi 19 février 2020	Détermination de l'échéancier d'affectation / mutation pour l'année scolaire 2020-2021			SRH SERL	5-3.17.14 Au plus tard, le 15 avril
3.	Au plus tard le 28 février	Confirmation de la réintégration au poste d'origine	✉ Confirmation écrite de la réintégration à l'enseignante ou l'enseignant qui a fait telle demande. ✉ Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	5-3.17.11 Au plus tard le 1 ^{er} mars
MARS						
4.	Du mercredi 11 mars au mardi 31 mars 2020 (20 jours)	Tâche à proportion égale (50/50) Expression des choix (dans les 20 jours de la demande par la commission)	☒ La commission demande à l'enseignante ou l'enseignant qui enseigne à proportion égale (50/50) dans plus d'une discipline, champ ou école d'effectuer son choix de discipline, champ ou école pour l'année scolaire suivante. ☒ Les enseignantes et enseignants qui enseignent à proportion égale (50/50) dans deux disciplines, champs ou écoles, indiquent à la commission scolaire leur choix.Par courriel		SRH Enseignant (e)	5-3.12 (nationale) 5-3.17.12 5-3.17.13 Au plus tôt, le 1 ^{er} mars
AVRIL						
5.	Le mercredi 1^{er} avril 2020	Liste de préséance par champ et discipline.	PRODUCTION DE LA LISTE qui doit indiquer les données identifiant le poste de l'enseignante ou de l'enseignant (discipline, école) ou auquel il est réputé affecté. ✉ Une copie est expédiée au syndicat. ✉ Une copie est expédiée aux écoles pour affichage PRODUCTION DE LA LISTE qui doit indiquer les enseignants en congé sans traitement pour invalidité prolongée au champ 21. ✉ Une copie est expédiée au syndicat.	SERL SERL	SRH	5-3.17.18 a) 5-3.17.18 b) Au plus tars au 1 ^{er} avril

AVRIL						
6.	Avant le mercredi, 1 ^{er} avril 2020	Demande de congé sans traitement	☒ Les enseignantes et enseignants qui veulent un congé sans traitement qui commence au début de l'année scolaire en font la demande au SRH.		Enseignant(e)	5-15.08
7.	Le mercredi, 1 ^{er} avril 2020	Liste de préséance par champ et discipline.	PRODUCTION DE LA LISTE DE PRÉSÉANCE PAR CHAMP (5-3.17-19) EN PRÉCISANT TOUTE DEMANDE SPÉCIFIQUE (congé sans traitement, retraite progressive, congé sabbatique à traitement différé, etc.) ☒ Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	5-3.17.19
8.	Avant le vendredi 17 avril 2020	Fermeture d'établissement et transfert de groupes d'élèves	IDENTIFICATION DES ÉCOLES où il y aura : ➤ Fermeture ➤ Ouverture		SRH et OST	5-3.17.16 Avant le 30 avril
9.	Au plus tard, le vendredi 17 avril 2020	Consultation	CONSULTATION DU CPE SUR LES : ☒ Critères de formation des groupes (réguliers et d'adaptation scolaire), autres que le nombre d'élèves par groupe ; ☒ Critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités relatifs à l'enseignement ; ces critères doivent porter uniquement sur les éléments suivants : nombre d'heures d'enseignement, nombre de disciplines et nombre de groupes ou de classes ; ☒ Les besoins de l'école en surveillance, en encadrement, en récupération et activités et sur les critères généraux de répartition de ces activités. ➤ Réponse du CPE (dans les 10 jours ouvrables) ➤ Si la direction n'est pas d'accord avec les recommandations: obligation de répondre par écrit dans les 5 jours ouvrables.		Direction	4-8.09 h) 4-8.09 i) 5-3.21.03
10.	Au plus tard, le lundi 27 avril 2020	Détermination des postes	DÉTERMINATION DES POSTES SIMPLES ET DES FRACTIONS DE POSTE POUR CHAQUE DISCIPLINE. ➤ Remise au délégué de tout document établissant cette détermination.		Direction en présence du délégué	5-3.17.34 (primaire) 5-3.17.38 (secondaire)

☒ Action à réaliser

☒ Copie à expédier

☒ Courrier recommandé

☒ Publication BV

☒ Document à transmettre

☒ Confirmation écrite

☒ Affichage

☒ Justification

11.	Au plus tard, le lundi 27 avril 2020	Détermination des surplus d'affectation	DÉTERMINATION DES PERSONNES QUI CONSERVENT LEUR POSTE ET DE CELLES QUI SONT EN SURPLUS D'AFFECTATION.  Remise au délégué de tout document établissant cette détermination.		Direction en présence du délégué	5-3.17.35 (primaire) 5-3.17.39 et 5-3.17.40 (secondaire)
12.	Au plus tard, le jeudi 30 avril 2020	Listes enseignants réputés affectés	☒ Direction fait parvenir au SRH les listes des enseignantes et enseignants : a) ayant 1 poste; b) qui sont en surplus; c) et leurs besoins; d) détermination par discipline ou champ des postes simples et fractions de postes à partir des prévisions. ☐ Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	Direction primaire	5-3.17.42

☒ Action à réaliser
 ☐ Copie à expédier
 ☐ Courrier recommandé
 ☐ Publication BV
 ☐ Document à transmettre
 ☐ Confirmation écrite
 ☐ Affichage
 ☐ Justification

MAI						
13.	Au plus tard, le 1^{er} mai 2020	Liste de préséance par école, par champ et discipline	La direction affiche la liste de préséance de l'école par champ par discipline avec : - le nom des enseignantes et enseignants en fonction - le nom des enseignantes et enseignants réputés affectés à son école - les motifs des congés ☐ Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	Direction SRH	5-3.17.20 Au plus tard, le 1 ^{er} mai 3-3.01
14.	Au plus tard, le vendredi 8 mai 2020	Déclaration des excédents d'effectifs (Commission) par champ	PRODUCTION DE LA LISTE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MIS EN DISPONIBILITÉ OU NON RENGAGÉS.		SRH	5-3.17.23 Avant le 1 ^{er} mai
15.	Au plus tard, le vendredi 8 mai 2020	Déclaration des excédents d'effectifs (Commission) Affichage des excédents d'effectifs (visés)	☐ La liste est expédiée au syndicat. La direction affiche dans son établissement la liste des enseignants susceptibles d'être mis en disponibilité ou non rengagés.	SERL	SRH Direction	5-3.17.24 3-3.01 Au plus tard, le 1 ^{er} mai
16.	Au plus tard, le vendredi 8 mai 2020	Supplantation	DÉTERMINATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS QUI DOIVENT ÊTRE SUPPLANTÉS PAR CHAMP ET DISCIPLINE. ☐ Information par écrit à l'enseignant.		SRH	5-3.17.49 5-3.17.50
18.	Entre le vendredi 8 mai et le vendredi 15 mai 2020 pour les champs 1 (sauf 1A) 2 et 3	Répartition des fonctions pour les champs 1 (sauf 1A), 2 et 3	☒ Au plus tard le 15 mai, les enseignantes et les enseignants d'une même discipline se répartissent les tâches d'enseignement de leur discipline. ☒ Pour ce faire, la direction fournit les renseignements suivants : - Liste des groupes formés ; - Nombre d'enseignantes et d'enseignants alloués par discipline à l'école ; - Liste des tâches définies après consultation des enseignantes et enseignants de la discipline concernée.		Enseignants (es) et direction	5-3.21.04 a) Au plus tard, le 10 mai
17.	Au plus tard, le 15 mai 2020	Surplus d'affectation des spécialistes et des enseignants en orthopédagogie au primaire	☐ Information par écrit à l'enseignante ou l'enseignant déclaré en surplus d'affectation ☐ Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	5-3.17.48 3-3.01
18.	Le vendredi 15 mai 2020	Convocation à la séance Du 28 mai secondaire Du 4 juin primaire	☐ La commission avise l'enseignante ou l'enseignant en surplus et le convoque à la séance de relocalisation et étape transitoire. Invitation mutation volontaire		SRH	5-3.17.52 Avant le 1 ^{er} juin

19.	Au plus tard, le vendredi 15 mai 2020	Non rengagements (intentions)	 La commission transmet au syndicat par courriel, une liste des enseignantes et enseignants visés par un non rengagement.  La commission avise également les enseignantes et enseignants visés par courriel de son intention de ne pas renouveler leur engagement.  Publication sur le BV.		SRH en présence du SERL	5-8.03
20.	Au plus tard, le vendredi 15 mai 2020 pour les champs 1 (sauf 1A) 2 et 3	Projet de répartition des fonctions	☒ Les enseignantes et enseignants élaborent et transmettent à la direction un projet de répartition des tâches d'enseignement.  Si le projet ne permet pas la répartition de l'ensemble des tâches d'enseignement ou s'il ne respecte pas les règles définies à la présente clause ou si la direction a des motifs sérieux de ne pas appliquer la répartition soumise, elle justifie son refus par écrit aux enseignantes et enseignants de chaque discipline concernée dans les 3 jours ouvrables en exposant ses motifs. Dans ce cas elle procède à la répartition des tâches d'enseignement et la communique aux enseignantes et enseignants de chaque discipline concernée lors d'une rencontre prévue à cette fin, et ce, en respectant la clause 5-3.05.  Si le projet de répartition des tâches d'enseignement soumis à la direction est accepté par celle-ci, cette répartition est applicable.		Enseignants(es) Direction primaire et secondaire	5-3.21.04 b) 5-3.21.04 c) 5-3.21.04 d)
	Le 19 mai 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation	 Publication sur le BV.		SRH	
	SÉANCE D'AFFECTATION Le jeudi 21 mai 2020 8h00 : Accueil 8h30 : DÉBUT (Arts plastiques, art dramatique et musique) 10h00 : Accueil 10h30 : DÉBUT (Anglais)	Affectation des spécialistes en musique, anglais, arts plastiques, danse et art dramatique au primaire Lieu : Visioconférence	AFFECTATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS SPÉCIALISTES EN MUSIQUE, ANGLAIS, ARTS PLASTIQUES, DANSE ET ARTS DRAMATIQUE		SRH en présence du SERL	5-3.17.44 5-3.17.45 5-3.17.46

JUN						
24.	Au plus tard le 2 juin 2020	Listes pour le primaire	AFFICHAGE DES LISTES : a) des personnes en surplus d'affectation avec leur ordre de préséance, discipline et école b) des postes et fractions de postes vacants ; aux champ 2 et 3, les fractions de postes vacants ne sont pas affichées (au champ 3, les fractions en BL sont affichées) c) des personnes en congé Une copie est expédiée au syndicat.	SERL		5-3.17.51
	Le 2 juin 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation	Publication sur le BV.		SRH	
	SÉANCE D'AFFECTATION Le jeudi 4 juin 2020 8h00 : Accueil 9h00 : DÉBUT	Relocalisation et étape transitoire au préscolaire/primaire Lieu : Visioconférence	La commission procède à l'affectation des enseignants en surplus et à celle des enseignants désireux d'obtenir une mutation volontaire.		SRH en présence du SERL	5-3.17.53 à 5-3.17.56 5-3.17.57 à 5-3.17.60
25.	Le vendredi 5 juin 2020	Résultats de l'étape transitoire (primaire)	AFFICHAGE DES LISTES (PRIMAIRE) a) des enseignantes et enseignants encore en surplus b) des postes vacants Publication sur le BV Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH et direction	5-3.17.65
	Le 9 juin 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation	Publication sur le BV.		SRH	
	SÉANCE D'AFFECTATION Le jeudi 11 juin 2020 8h00 : Accueil 9h00 : DÉBUT	Étape conjointe (préscolaire/primaire et secondaire) Lieu : Visioconférence	La commission procède à l'affectation des enseignantes et enseignants en surplus et à celle des enseignantes et enseignants désireux d'obtenir une mutation volontaire.		SRH en présence du SERL	5-3.17.66 à 5-3.17.72
26.	Le vendredi 12 juin 2020	Résultats de l'étape conjointe (primaire/secondaire)	AFFICHAGE DES LISTES (PRIMAIRE ET SECONDAIRE) des enseignantes et enseignants encore en surplus des postes vacants Publication sur le BV Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH et direction	5-3.17.65

27.	Après, le 12 juin 2020	Versement au champ 21	Les enseignantes et enseignants qui ne détiennent pas encore de poste sont en surplus d’affectation et affecté au champ 21. Si un excédent d’effectifs est constaté après le 1 ^{er} juin, l’enseignante ou l’enseignant concerné est en surplus d’affectation et versé au champ 21.		SRH	5-3.17.72 5-3.19 entente nationale
28.	Après, le 12 juin 2020	Affectation des enseignantes et enseignants en disponibilité et des enseignants du champ 21	☒ Affectation des enseignantes et enseignants en disponibilité ou versés au champ 21 sur de nouveaux postes créés après le 1 ^{er} juin.		SRH	5-3.20 entente nationale 5-3.17.73 à 5-3.17.77
29.	Après le 12 juin 2020	Complétion de tâches	☒ La direction complète la tâche de l’enseignante ou l’enseignant en répartissant les autres fonctions et responsabilités.		Direction	5-3.21.05
30.	Entre le 12 et le 20 juin 2020	Répartition des fonctions pour les champs 1 a), 4 à 20 ainsi que 22 et 32	☒ Les enseignantes et enseignants remettent à la direction leur projet de répartition des fonctions		Enseignants	5-3.21.04
	Le lundi 22 juin 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d’affectation	 Publication sur le BV.		SRH	
	SÉANCE D’AFFECTATION le jeudi 25 juin 2020 8h00 : Accueil 9h00 : DÉBUT	Étape de fin d'année pour le secondaire Lieu : Visioconférence	La commission procède aux mutations		SRH en présence du SERL	5-3.17.78
31.	Le vendredi 26 juin 2020	Résultats de l’étape finale (secondaire)	AFFICHAGE DES LISTES  des enseignantes et enseignants encore en surplus  des postes vacants		SRH et direction	5-3.17.65
32.	Le vendredi 26 juin 2020	Confirmation du poste	 La commission confirme par écrit le poste détenu des enseignantes et enseignants (résultats des séances de fin d’année).  Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	5-3.17.32
33.	Au plus tard, le lundi 29 juin 2020	Information sur la tâche d'enseignement	 La direction confirme par écrit à l'enseignante ou l’enseignant sa tâche d'enseignement.		Direction	5-3.21.06
34.	Au plus tard, le lundi 29 juin 2020	Liste de priorité (secteur des jeunes)	☒ La commission met à jour la liste de priorité d'emploi (secteur des jeunes).  Une copie est expédiée au syndicat.  Publication sur le BV	SERL	SRH	5-1.14.02 5-1.14.03

AOÛT						
	Le lundi 17 août 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation	 Publication sur le BV.		SRH	
	SÉANCE D'AFFECTATION PRIMAIRE Le mardi 18 août 2020	Séances d'octroi de contrats au primaire Lieu : Séance Internet Modalités à venir	La commission procède à l'octroi des contrats des enseignantes et enseignants sur la liste de priorité. En présence du syndicat.		SRH	5-1.14.04
	SÉANCE D'AFFECTATION SECONDAIRE Le mercredi 19 août 2020	Séances d'octroi de contrats au secondaire et Champ 20 Lieu : Séance Internet Modalités à venir	La commission procède à l'octroi des contrats des enseignantes et enseignants sur la liste de priorité. En présence du syndicat.		SRH	5-1.14.04
	Le mercredi 19 août 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation	 Publication sur le BV.		SRH	
	SESSION DES RECRUES Le jeudi 20 août 2020 entre 8h30 et 14h00	Comblement pour les postes non demeurés vacants au secteur du primaire Lieu : Séance Internet Modalités à venir	La commission procède à l'octroi des postes.		SRH	
35.	Le jeudi 20 août 2020	Résultat de la session des recrues de comblement	AFFICHAGE DE LA LISTE  Une copie est expédiée au syndicat.  Publication sur le BV	SERL	SRH	

OCTOBRE

36.	Au plus tard, le 15 octobre 2020	Confirmation de la tâche complète	 La direction confirme par écrit à l'enseignant sa tâche complète.  Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	Direction	5-3.21.08
-----	---	-----------------------------------	---	------	-----------	-----------

- ☒ Action à réaliser
-  Copie à expédier
-  Courrier recommandé
-  Publication BV
-  Document à transmettre
-  Confirmation écrite
-  Affichage
-  Justification